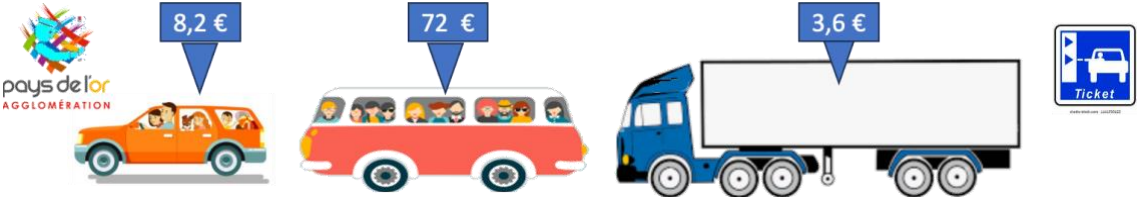


La facturation de l'eau au pays de l'Or



Pour une facturation juste, éco-responsable, au meilleur prix

Table des matières

| | |
|--|------|
| Eauvalor, pour une facturation équitable et éco-responsable | 3 |
| Éléments utilisés | 3 |
| Des syndicats ou communes actives | 3 |
| En conclusion (<i>avant développement ci-après</i>) | 4 |
| Exposé Facturation de l'eau (et assainissement) | 4 |
| Les ambitions à prendre en compte..... | 4 |
| Les solutions à mettre en œuvre | 4 |
| Les contraintes | 4 |
| La situation actuelle | 4 |
| Description de la situation actuelle | 4 |
| Une autoroute où le prix au kilomètre est moins cher pour les camions | 5 |
|  | .. 5 |
| Couverture des ambitions..... | 6 |
| Les solutions à mettre en œuvre | 6 |
| Composition de la facture | 6 |
| Solutions et moyens à mettre en œuvre | 6 |
| Proposition Eauvalor N° 1 : Abandon de la part fixe | 6 |
| Proposition Eauvalor N° 2 : Avec une part fixe compensée..... | 7 |
| Proposition Eauvalor N° 3 : Mise en place des tranches (prix suivant consommation) | 8 |
| Proposition Eauvalor N° 4 : Mise en place des saisons..... | 8 |
| Résumé des propositions Eauvalor | 9 |
| Solutions conformes aux ambitions..... | 9 |
| Solutions simples à mettre en œuvre | 10 |
| Le choix d'Eauvalor | 10 |
| Répartition de l'habitat – Abonnement | 11 |
| Ventilation de l'habitat sur le Territoire | 13 |
| Impact sur la tarification..... | 13 |
| Impact sur les habitants en fonction de l'habitat et de la commune | 14 |
| Impacts financiers – Répartitions des déséquilibres..... | 14 |

| | |
|---|-----------|
| Palmarès des gagnants au l'eau taux | 15 |
| Répartitions des gains suivants consommations | 15 |
| Palmarès des perdants au l'eau taux | 16 |
| Répartitions des pertes (surfacturations) suivant consommations | 17 |

Eauvalor, pour une facturation équitable et éco-responsable

La mise en place d'une **facturation équitable et responsable** ne présente **aucune difficulté**.

Vous trouverez ci-après les propositions et moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. A l'exception de la facturation tenant compte des saisons, il est très simple de le mettre en œuvre.

Les capacités techniques se limitent à de l'arithmétique. Les projections, l'utilisation d'un outil informatique, qui, s'il n'existe pas est à créer.

L'association a mis à disposition à qui veut l'utiliser une version accessible sur son site qui permet les projections suivant les hypothèses retenues.

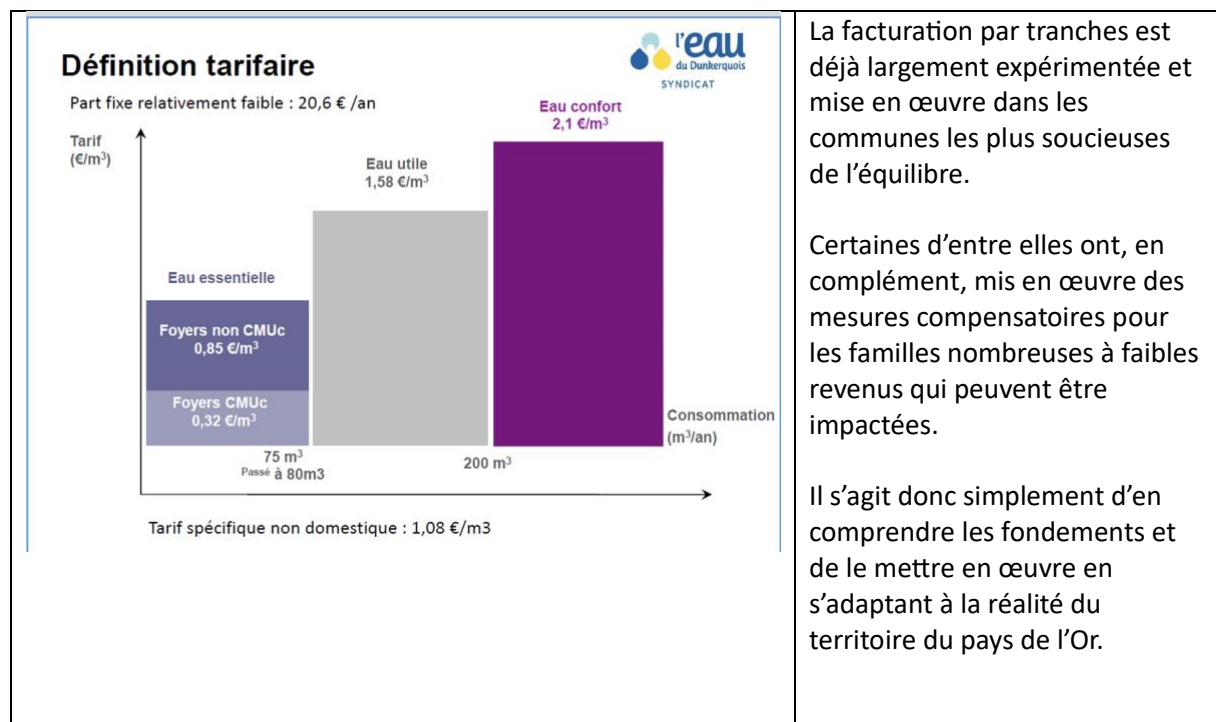
Accès aux propositions et visualisation © : <https://eauvalor.fr/octl/proposition.php>

Éléments utilisés

Pour prendre en compte la réalité du territoire, les éléments statistiques proviennent des données fournies par l'Agglomération du Pays de l'Or sur son périmètre (sans Saint-Aunès). Ces données ont été fournies par les services administratifs de l'agglomération du Pays de l'Or.

Les statistiques présentées sont basées sur les données de l'année 2022 en appliquant, pour actualisation, les tarifs 2023, et sur les contrats actifs à cette date en excluant les ventes en gros.

Des syndicats ou communes actives



En conclusion (*avant développement ci-après*)



Les solutions existent et sont mises en œuvre par les communes ou groupements de communes les plus actifs.

Il est temps de sortir la tête de l'eau, ou plutôt du sable pour arrêter la politique de l'autruche.



L'association Eauvalor (loi 1901 Préfecture de Montpellier) est prête à s'associer à toute démarche en ce sens.

Exposé Facturation de l'eau (et assainissement)

Les ambitions à prendre en compte

Une facturation équitable : il ne peut y avoir de différences de facturation qui viendraient rompre l'égalité devant le service public.

Une facturation éco-responsable : la facturation de l'eau doit inciter les usagers à modérer les usages et idéalement à renforcer cette exigence lors des périodes de fortes tensions (périodes estivales).

Une facturation solidaire : une facturation solidaire permet aux plus modestes de bénéficier de la ressource en eau pour couvrir leurs besoins les plus vitaux.

Les solutions à mettre en œuvre

Pour une facturation équitable : prévoir une facturation qui soit la même pour tous, avec d'éventuels aménagements pour inciter à une facturation éco-responsable.

Pour une facturation éco-responsable :

- ☞ Facturer plus cher à ceux qui consomment le plus
- ☞ Facturer plus cher lors des périodes de fortes tensions

Pour une facturation solidaire : prévoir des tarifs aménagés pour les plus modestes, en respectant les principes énoncés ci-dessus.

Les contraintes

L'équilibre financier : les ressources doivent être générées par les usagers (pas de recours à l'impôt).

Le territoire : le Pays de l'Or se caractérise par un territoire dont une partie est fortement touristique (communes du Littoral) et l'autre plus rurale. Ce qui impacte le dimensionnement du réseau et nécessite des investissements importants.




La situation actuelle

Description de la situation actuelle

Les effets de la situation actuelle ont déjà été largement décrits par l'association. Vous trouverez en annexe du document quelques statistiques basées sur les données recueillies auprès de la SAUR après sollicitation de la CADA (*).

(*) Via l'agglomération du Pays de l'Or qui s'y refusait avant saisie de la CADA

En complément vous trouverez encore plus d'infos sur le site de l'association eauvalor.fr aux rubriques suivantes (cliquer pour y accéder) :

-  [Comparaison suivant les situations](#)
-  [Impacts sur les copropriétés](#)
-  [Prix du M3 suivant consommation](#)

Une autoroute où le prix au kilomètre est moins cher pour les camions

Telle peut être résumée la tarification actuelle à l'agglomération du Pays de l'Or. (Voir les statistiques ci-après)

En considérant que les autoroutes qui nécessitent des investissements correspondent aux tuyaux qui acheminent l'eau. Que les voitures ou camions qui y circulent correspondent aux usagers pour leurs besoins personnels.

Nous obtiendrions, en appliquant les principes de l'agglomération du Pays de l'Or une tarification avec un prix au km parcouru inférieur pour les camions par rapport aux voitures particulières !

Et un prix multiplié par le nombre de places pour les véhicules de transport collectif. Soit jusqu'à 50 fois pour un autocar (Correspondant aux immeubles collectifs équipés d'un seul compteur : un seul véhicule pour 50 passagers). De quoi décourager le transport collectif et favoriser le tout-camion.

Tout comme la tarification actuelle du Pays de l'or qui n'encourage pas l'usage éco-responsable de l'eau et favorise les plus gros consommateurs.

A ceci près, qu'aucune tarification de ce type n'existe pour les autoroutes.



Couverture des ambitions

La situation actuelle ne couvre aucune des ambitions mentionnées :

- ❖ **Équité** : Les facturations sont en rupture par rapport au territoire, à l'habitat et au volume consommé. Il n'y a pas un seul habitant qui paie le M³ au même prix, avec des variations très importantes. Une moyenne de 8,32 € pour 95% des habitants de la Grande Motte contre 3,76 € pour les abonnés individuels (maison avec Piscine) et encore moins jusqu'à 3,29 € pour les bases de loisirs, campings ou hôtels.
- ❖ **Éco-Responsable** : Faire payer plus cher le m³ à ceux qui consomment le moins, est totalement contraire à une ambition éco-responsable qu'elle décourage autant qu'elle encourage les gros consommateurs à ne pas se soucier de la ressource qu'ils utilisent. Aucune disposition n'est prise en compte pour les périodes estivales.
- ❖ **Solidaire** : aucun dispositif n'est prévu, alors même que le mode facturation sanctionne les plus modestes en facturant plus ceux qui consomment le moins. Il est bien évident qu'une famille aux revenus modestes vivant dans un logement social consommera moins qu'une famille aisée logeant dans une maison individuelle avec piscine et jardin.

Du fait de ses impacts, EAUVOLOR conteste le bien-fondé de la facturation actuelle et déplore l'absence de justifications. D'autant plus que comme vu ci-après, il n'y a pas d'obstacle pour la mise en place d'une facturation plus ambitieuse, équitable et surtout plus responsable.

Les solutions à mettre en œuvre

Toutes les dispositions à mettre en œuvre pour mettre en phase les objectifs avec la facturation sont prévues au plan législatif et la plupart d'entre-elles ne présentent pas d'obstacle technique.

Composition de la facture

La facture prévoit une part fixe (abonnement) et une part variable liée à la consommation. Du point de vue législatif, la partie liée à la consommation est obligatoire tandis que la partie fixe est optionnelle.

Solutions et moyens à mettre en œuvre

Proposition Eauvalor N° 1 : Abandon de la part fixe

Un abandon total de la part fixe permettrait de rétablir l'équité : indépendamment de la situation ou de l'habitat le m³ serait facturé au même prix pour tous, indépendamment de l'habitat ou de la consommation.

Cette facturation aurait cependant pour inconvénient l'absence d'incitation à une facturation éco responsable : les plus économes payant le même prix que les plus dispendieux. Mais ce serait déjà un progrès par rapport à la situation actuelle, où c'est l'inverse (donc le contraire de l'équité).

En fonction du caractère touristique du territoire, l'abandon total de la part fixe, aurait pour défaut de ne pas faire contribuer les abonnés saisonniers (surtout ceux avec de très faibles consommations) aux différentes charges : à savoir les frais liés à l'entretien des compteurs, des relevés et aussi des investissements pour la part qui revient à l'agglomération.

Pour conserver l'équilibre financier, le prix de la consommation est à adapter pour compenser la part fixe abandonnée.

Proposition Eauvalor N° 2 : Avec une part fixe compensée

Lors de la mise en place d'une part fixe il faut s'interroger sur ce qu'elle doit financer et réfléchir à la compensation à mettre en place pour éviter qu'elle provoque une rupture d'égalité en défavorisant les petits consommateurs.

La part fixe se décompose elle-même en deux parties :

- ❖ Une part « compteur » utilisée pour la gestion du compteur (maintenance, relevé) et la gestion du contrat (facture, service client). Cette partie ne dépend que des caractéristiques du compteur. Elle peut être différenciée entre un compteur de 25 mm et un compteur de diamètre différent.
- ❖ Une part « investissement » utilisée pour les investissements. Lesquels sont financés par la collectivité, essentiellement pour le renouvellement des conduites ou l'extension du réseau.

Cette distinction est importante, surtout pour la tarification des contractants avec un compteur unique desservant plusieurs logement (les copropriétés). La part liée au compteur ne devant, en toute logique, s'appliquer qu'aux compteurs gérés. Pour la partie liée aux investissements la part fixe peut être en lien avec le nombre de logements desservis

Sans mesure corrective, la part fixe provoque une rupture, en particulier, si elle est appliquée au nombre de logements desservis.

Le mécanisme à mettre en place doit prévoir des mesures compensatoires pour les premiers M³ consommés.

Pour illustrer le propos prenons l'exemple d'une part fixe à 100 €, compensée par les 40 premiers M³ à moitié prix (*cas d'école, ce taux pouvant être aménagé*). Un prix nominal du M₃ de 5 €.

| Consommation | Calcul de la facture | Facture | Prix M ³ |
|--------------|-------------------------------|----------|---------------------|
| 0 | 100 € | 100 € | - |
| 10 | 100 € + (2,5 * 10) | 125 € | 12,50 € |
| 20 | 100 € + (2,5 * 20) | 150 € | 7,50 € |
| 30 | 100 € + (2,5 * 30) | 175 € | 5,83 € |
| 40 | 100 € + (2,5 * 40) | 200 € | 5,00 € |
| 120 | 100 € + (2,5 * 40) + (5*80) | 600 € | 5,00 € |
| 200 | 100 € + (2,5 * 40) + (5*160) | 1 000 € | 5,00 € |
| 10 000 | 100 € + (2,5 * 40) + (5*9960) | 50 000 € | 5,00 € |

Cette mesure compensatoire permet de mettre en place une part fixe dont les effets néfastes (prix réduits pour les gros consommateurs) sont éliminés tout en conservant des revenus pour les très faibles consommateurs qui correspondent à des locations saisonnières (résidences secondaires).

Gestion des copropriétés et la multiplication de la part fixe

Pour les copropriétés comportant plusieurs logements, il est possible de multiplier la part fixe en la multipliant par le nombre de logements sous réserve de prendre également en compte la mesure compensatoire dans le calcul des m³ à moitié prix en le multipliant également par le nombre de logements desservis.

Dans cette hypothèse, les copropriétés avec une consommation moyenne inférieure au seuil de gratuité se verront facturer un prix du m³ à l'image d'une habitation individuelle faiblement habitée, tandis qu'à l'inverse une copropriété habitée par des permanents paiera le prix standard.

Illustration avec les mêmes hypothèses

| | Conso | Moyenne | Prix M3 |
|--------------------|-----------|-------------------|---------|
| Copro 1 – 200 lots | 5 000 M3 | 25 M ³ | 6,50 € |
| Copro 2 – 200 lots | 15 000 M3 | 75 M ³ | 5,00 € |

L'une et l'autre finance une part fixe de 10 000 € partiellement compensée pour la première (5000 M3 à moitié prix sur 8000 (200* 40) prévus tandis que la seconde est entièrement compensée et paie donc le prix standard.

Au sein même d'une copropriété, ce mécanisme est une incitation à individualiser les compteurs pour pouvoir bénéficier individuellement des mesures compensatoires. Ce qui responsabilise encore davantage les habitants concernés.

Calcul de la mesure compensatoire

De nombreuses hypothèses peuvent être envisagées pour retenir la mesure de compensation la plus adaptée. Il faut cependant veiller, quel que soit l'option choisie, qu'au-delà d'un certain seuil, le prix au m³ devient fixe. La mesure doit rester lisible pour les usagers.

Suivant le Commissariat général au développement durable, la consommation moyenne par personne est de 54 m³. Le point d'équilibre est à rechercher en deçà de cette limite, pour éviter une surfacturation aux personnes vivant seule.

Proposition Eauvalor N° 3 : Mise en place des tranches (prix suivant consommation)

Il s'agit tout simplement de distinguer la consommation dite usuelle par rapport à la consommation plus ou moins superflue (lavage des voitures piscines, arrosage des grands jardins) pour que les consommateurs les plus dispendieux paient l'eau consommée un peu plus cher.

Ce mode de tarification **responsabilise les usagers**. En permettant une facturation plus faible pour les m³ « utiles », la tarification devient immédiatement **« solidaire »** puisque les habitants les plus modestes sont aussi ceux qui consomment le moins.

Pour l'habitat collectif, les mêmes principes que les calculs de la part fixe doivent être mis en œuvre pour ne pas créer de différences entre un habitant collectif qui consomme autant qu'un habitant dans une maison individuelle.

La mise en place de la tarification par tranches est déjà mise en œuvre dans certaines collectivités qui ont constaté une baisse significative de la consommation, indiquant que ce moyen simple est efficace.

Il corrige encore davantage la facturation actuelle qui fonctionne à l'inverse de ce principe de bon sens.

Proposition Eauvalor N° 4 : Mise en place des saisons

La mise en place d'une tarification saisonnière permet d'envisager une facturation plus forte lors de la période estivale (au moment où la ressource est la plus contrainte).

Elle incite encore davantage à une consommation responsable durant la période estivale. Cette période est la période la plus critique, la ressource en eau étant sous forte tension, en lien avec une demande accrue qui se télescope avec des périodes de sécheresse.

Elle cible plus fortement les usagers en villégiature sur la bande littorale tout en préservant les habitants permanents.

Un touriste, une résidence secondaire, une base de loisir contribueront alors plus fortement qu'un résident permanent dont les usages se répartissent sur toute l'année.

Cette mesure se justifie précisément par des sollicitations saisonnières aux périodes les plus critiques entraînant un surdimensionnement des équipements par rapport à ce qu'ils seraient pour couvrir les seuls besoins des habitants permanents.

Mise en œuvre de la tarification saisonnière

La mise en place nécessite des moyens techniques permettant la relève des consommations sans intervention (mise en place de compteurs avec télérelève). Il faut être en capacité de relever les compteurs au plus près des périodes ciblées. Ce qui suppose la mise en place de techniques permettant d'assurer ces relevés sans intervention humaine. C'est le principe de la télérelève.

Sur le plan technique, certaines difficultés peuvent apparaître liées à la nécessaire connexion des compteurs avec les relais transmetteurs qu'il faut installer. En fonction de la situation des compteurs, en particulier dans les immeubles, l'accessibilité peut être problématique.

La mise en place de la télérelève permet également de mettre en place des systèmes de surveillance pour surveiller et avertir les usagers en cas de consommation anormale (soupçon de fuite).

C'est donc une solution éco-responsable permettant non seulement de sensibiliser les usagers durant la période ciblée, mais aussi toute l'année en mettant en place une surveillance pour identifier rapidement les fuites et y remédier.

Des sommes importantes ont été investies par l'agglomération pour y parvenir. Il faut déterminer un taux de fonctionnement à partir duquel la facturation peut être mise en place, et prévoir un mode de tarification différent pour les compteurs non équipés.

Le déploiement de cette facturation doit viser en priorité les équipements associés au tourisme (Camping, Hôtel, Aéroport, base de loisir) avec une très forte consommation (voir ci-après les statistiques).

Résumé des propositions Eauvalor

Solutions conformes aux ambitions

Toutes les propositions présentées sont conformes aux ambitions énoncées, à savoir, une facturation toujours juste et plus ou moins éco-responsable en fonction des options retenues.

Toutes les solutions proposées mettent fin aux déséquilibres observés avec la facturation actuelle qui ne peut être acceptée par les habitants.

Il n'y a pas de **raisons objectives et acceptables** pour que les gros consommateurs ou les **touristes** paient l'eau à un **tarif inférieur** à **celui des habitants**, et en particulier les plus économes d'entre eux.

Solutions simples à mettre en œuvre

Nul besoin d'avoir fait l'ENA ou d'être doctorant en mécanique des fluides pour mettre en œuvre les solutions proposées, au moins pour les trois premières.

Il s'agit de simples adaptations de prix à prendre en compte par le système de facturation.

Sans aucune influence, ni sur le fonctionnement ni sur la production, qu'il s'agisse de l'eau potable ou de l'assainissement. Pas de machine à configurer, pas de travaux à entreprendre. Ni soudure, ni tractopelle.

Un simple ordinateur pour réaliser les simulations, déterminer les prix et mesurer les impacts. Ce qu'ont nécessairement les services administratifs, parfaitement rodés à l'exercice.

Le choix d'Eauvalor

Toutes les propositions d'Eauvalor sont acceptables par les usagers. Les avantages et inconvénients des différentes solutions ont été exposés.

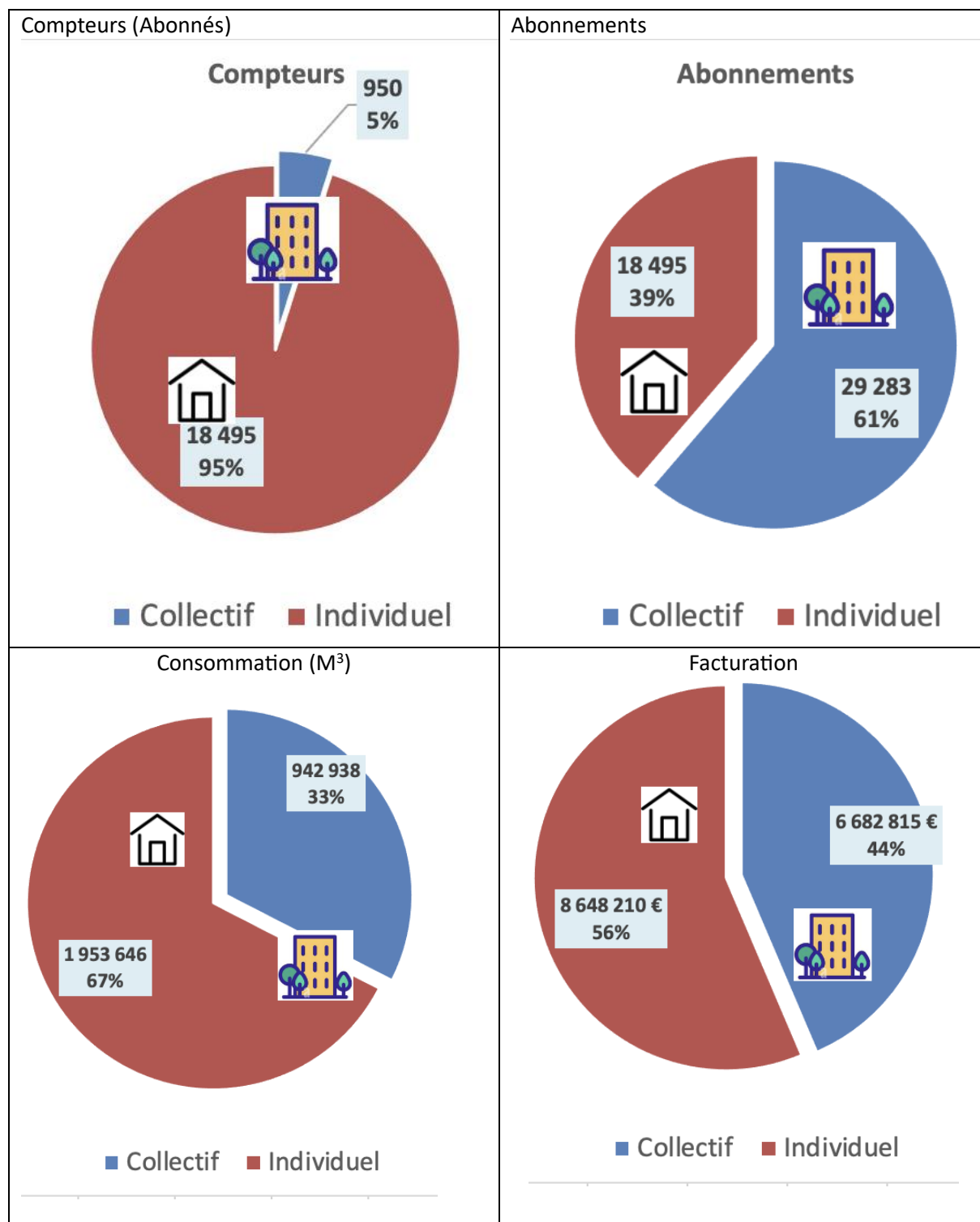
Une solution (proposition 1) sans part fixe, ou avec une part fixe compensée (proposition 2), accompagnée d'une facturation par tranches (solution 3) pour faire participer plus activement les gros consommateurs sont de bonnes solutions couvrant les ambitions énoncées.

La mise en place d'une tarification saisonnière placerait la communauté en avant-garde des collectivités sur le sujet. Le positionnement de son territoire devrait l'y inciter.

Le territoire : Statistiques Facturation Actuelle

Ces statistiques décrivent la situation actuelle. Elles sont basées sur l'exercice 2022. Nous sommes en attente de la grille des tarifs 2024 pour mesurer les différences. Qui ne pourront être significatives qu'avec la prise en compte des propositions mentionnées ci-dessus.

Répartition de l'habitat – Abonnement

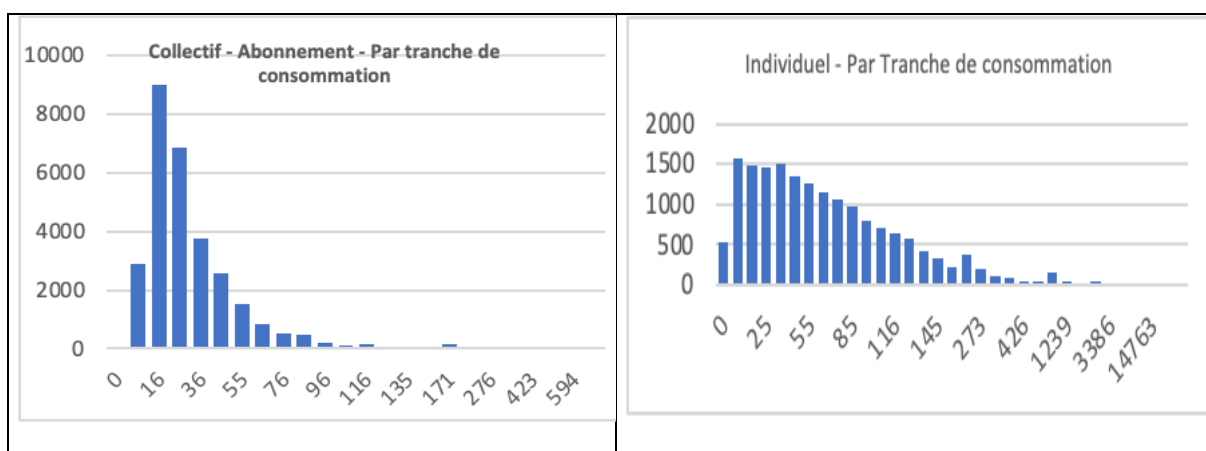


| | |
|-----------------------------------|---------------------------|
| Consommation Moyenne / Abonnement | Prix M ³ Moyen |
|-----------------------------------|---------------------------|

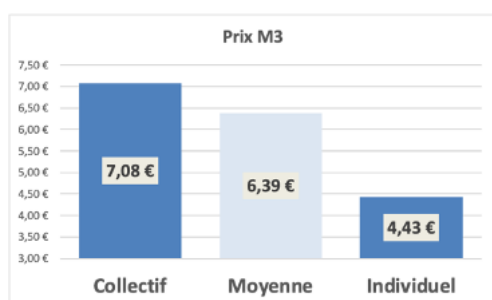
| | | | |
|------------|----------------------|------------|----------|
| | | | |
| Collectif | 32 M ³ | Collectif | 7,5966 € |
| Individuel | 112 M ³ | Individuel | 4,8936 € |
| Global | 63,56 M ³ | Global | 5,7248 € |

Répartition des consommateurs (en abonnements rapporté unité de logement)

| | Collectif | | Individuel | | Global | |
|------------------------|--------------|------|------------|------|---------|-------|
| Consommation Nulle (0) | 54 (2) | 0,2% | 20 | 0,1% | 74 (22) | 0,15% |
| Inférieur à la Moyenne | 26 630 (710) | 91% | 9 218 | 52% | 35848 | 75 % |
| Supérieur à la moyenne | 2 644 | 9% | 8 852 | 48% | 11496 | 25 % |

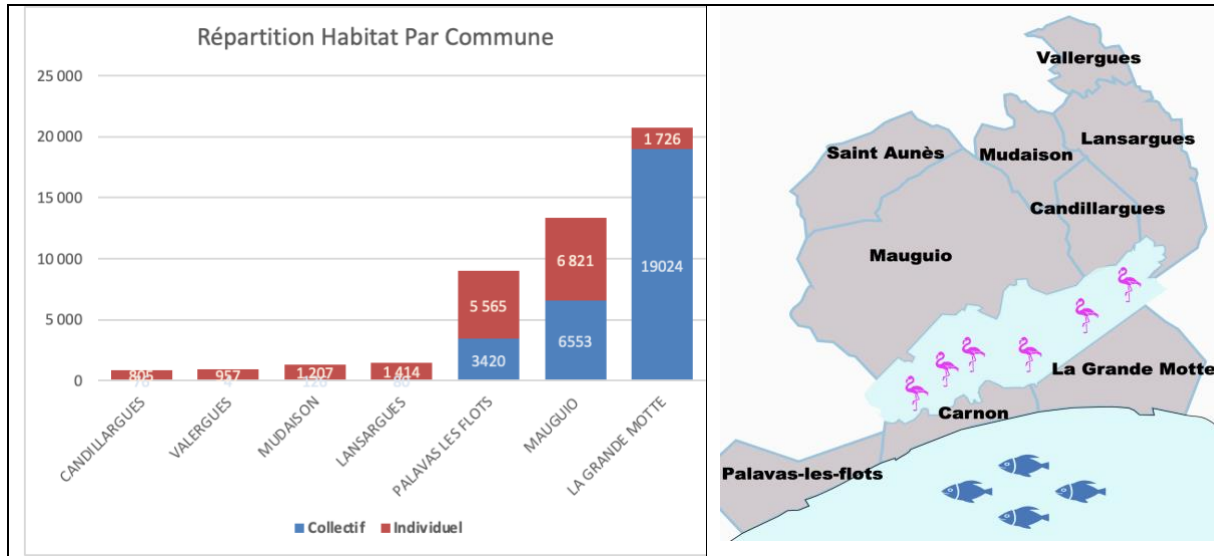


Les répartitions entre habitat collectif et l'habitat individuels sont différentes, en lien avec une consommation moyenne plus faible (32 m³) pour les copropriétés, et la présence de plus gros consommateurs (maison individuelle) et de très gros consommateurs tel que Hôtel, Camping, Aéroport, Base de Loisir (49 974 m³ pour le plus gros consommateur en 2022)



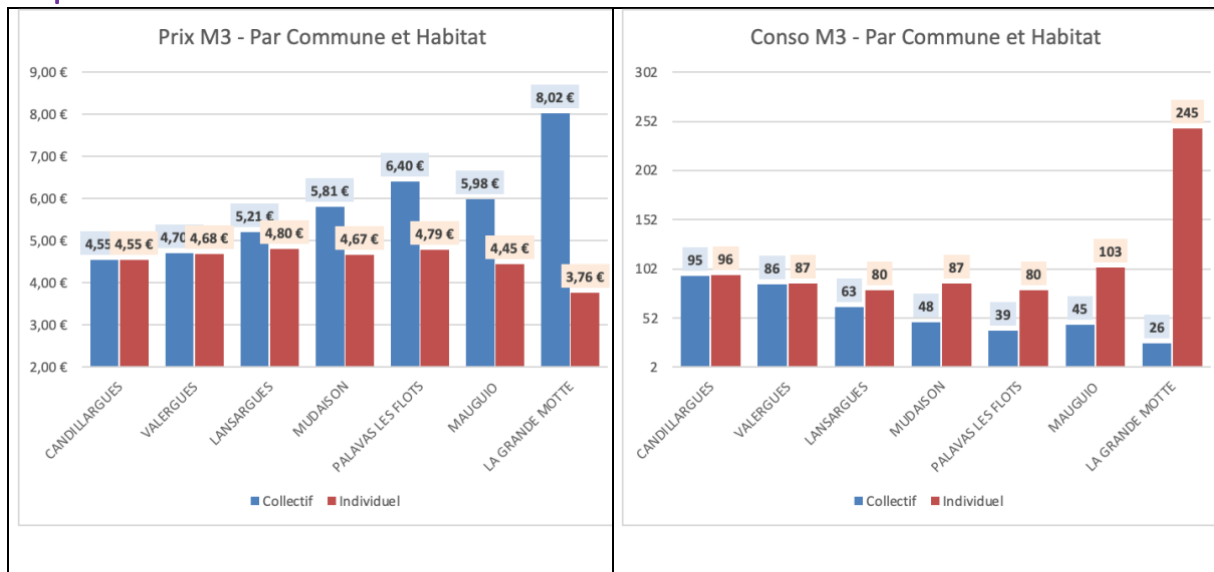
La disparité du prix du M³ entre l'habitat collectif, l'habitat individuel et les structures de loisir est lié à la répartition des tranches de consommation et le mode de calcul de l'abonnement.

Ventilation de l'habitat sur le Territoire



Les communes proches du littorales sont celles qui ont le plus fort pourcentage d'habitat collectif.

Impact sur la tarification



La différence de tarification entre les communes proches du littoral et les communes plus éloignées en fonction de l'habitat sont d'autant plus marquées que le pourcentage d'abonnement collectif est important.

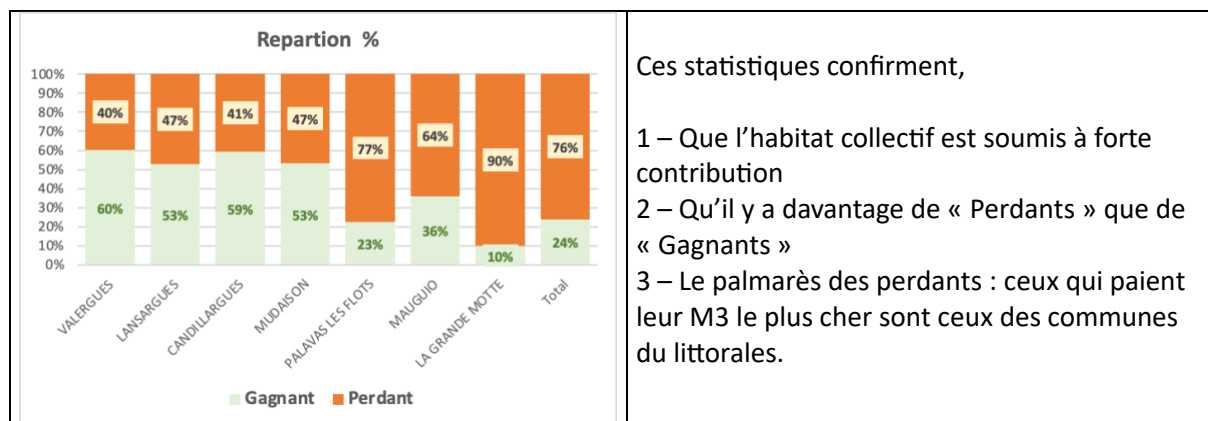
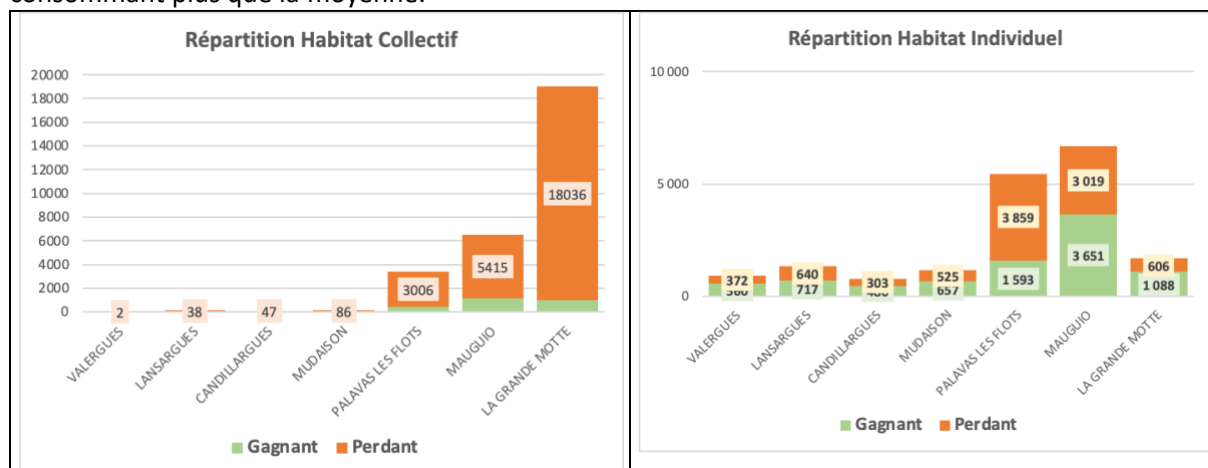
La consommation particulièrement élevée pour les habitats individuels s'explique par la présence de gros consommateurs dans les communes concernées (camping, hôtel, base de loisir, aéroport).

Lesquels bénéficie de la tarification la plus favorable soit 3,76 € en moyenne contre 8,02 € pour l'habitat collectif.

Enfin, plus la consommation est faible, plus l'usage saisonnier est marqué. Ce qui correspond également aux communes du littoral.

Impact sur les habitants en fonction de l'habitat et de la commune

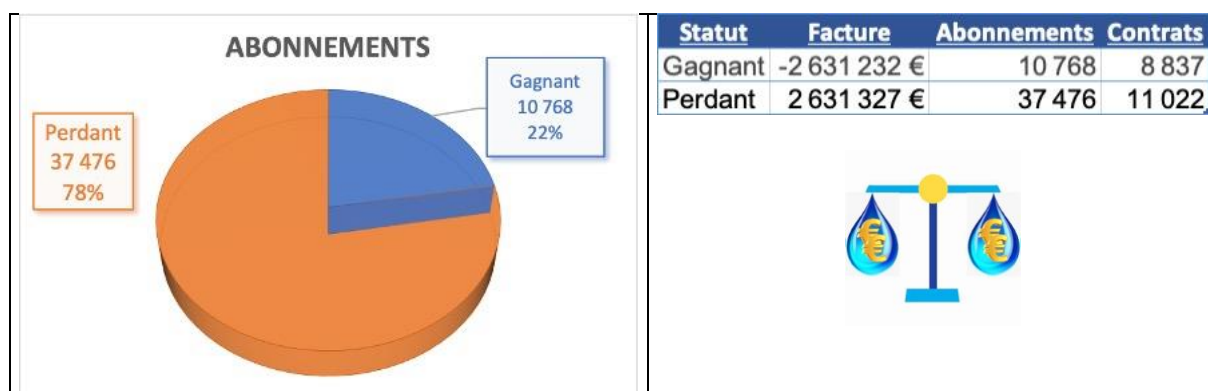
Est considéré comme « Perdant » tout abonné (payant un abonnement) dont la consommation est inférieure à la moyenne (moins de 63,56 m³) et, à l'inverse tout abonné comme « Gagnant » consommant plus que la moyenne.



Impacts financiers – Répartitions des déséquilibres

Le calcul se base sur le prix appliqué au tarif 2023 (Abo 120,71 et M³ à 3,84 €, chiffres publiés par la SAUR) en le comparant au prix du m³ moyen tel qu'il apparait en divisant les montants totaux tarifés par rapport à la consommation totale soit 5,7248 €.

Aux arrondis près, les montants perdants et gagnants s'équilibrent.



2 631 327 € provenant des consommateurs qui consomment le moins (78%) sont transférés vers les consommateurs qui consomment le plus (22%).

Palmarès des gagnants au l'eau taux

| Commune | Contrat | Ecart Facture | M3 offerts | Pourcentage | Abonner 2022 | M3 |
|-------------------|---------------------------------------|---------------|------------|-------------|--------------|--------|
| PALAVAS-LES-FLOTS | SARL CAMPING PLEIN AIR | -93 925 € | 16 407 | 33% | 1 | 49 974 |
| MAUGUIO | AEROPORT MONTPELLIER MEDITERRANEE | -61 696 € | 10 777 | 33% | 1 | 32 848 |
| LA GRANDE-MOTTE | BELAMBRA CLUBS LA GRANDE MOTTE 1 | -55 181 € | 9 639 | 33% | 1 | 29 386 |
| LA GRANDE-MOTTE | SAS MAIANA | -38 336 € | 6 696 | 33% | 1 | 20 435 |
| PALAVAS-LES-FLOTS | MAIRIE DE PALAVAS | -34 019 € | 5 942 | 33% | 1 | 18 141 |
| MAUGUIO | SAS JLGC | -28 081 € | 4 905 | 33% | 1 | 14 986 |
| PALAVAS-LES-FLOTS | MAIRIE DE PALAVAS 1 | -18 952 € | 3 311 | 33% | 1 | 10 135 |
| LA GRANDE-MOTTE | BELAMBRA CLUBS LA GRANDE MOTTE | -17 405 € | 3 040 | 33% | 1 | 9 313 |
| PALAVAS-LES-FLOTS | DALKIA | -14 551 € | 2 542 | 33% | 1 | 7 796 |
| LA GRANDE-MOTTE | RES. BERNARD DE VENTADOUR | -14 515 € | 2 535 | 33% | 1 | 7 777 |
| LA GRANDE-MOTTE | DALKIA | -14 334 € | 2 504 | 33% | 1 | 7 681 |
| LA GRANDE-MOTTE | GRAND DELTA SAS. - THALASSO M. CORTES | -12 330 € | 2 154 | 33% | 1 | 6 616 |
| PALAVAS-LES-FLOTS | CAPITAINERIE DU PORT | -11 923 € | 2 083 | 33% | 1 | 6 400 |
| PALAVAS-LES-FLOTS | INSTITUT ST PIERRE | -10 975 € | 1 917 | 33% | 1 | 5 896 |
| LA GRANDE-MOTTE | CAMPING DE LOR | -10 489 € | 1 832 | 32% | 1 | 5 638 |
| LA GRANDE-MOTTE | CAMPING LE GARDEN | -10 313 € | 1 801 | 32% | 1 | 5 544 |
| MAUGUIO | CAMPING LES MILLE PEPITES | -8 293 € | 1 449 | 32% | 1 | 4 471 |
| MAUGUIO | GOELIA GESTION | -6 859 € | 1 198 | 20% | 38 | 6 082 |
| MAUGUIO | GENDARMERIE NATIONALE | -6 839 € | 1 195 | 32% | 1 | 3 698 |
| LA GRANDE-MOTTE | CLINIQUE MUTUALISTE JEAN LEON | -5 548 € | 969 | 32% | 1 | 3 012 |
| LA GRANDE-MOTTE | CAP VACANCES | -5 452 € | 952 | 32% | 1 | 2 961 |
| LA GRANDE-MOTTE | GREEN VILLAGE | -3 212 € | 561 | 6% | 119 | 9 340 |
| PALAVAS-LES-FLOTS | BOUSCAREN MAX | -3 107 € | 543 | 32% | 1 | 1 715 |

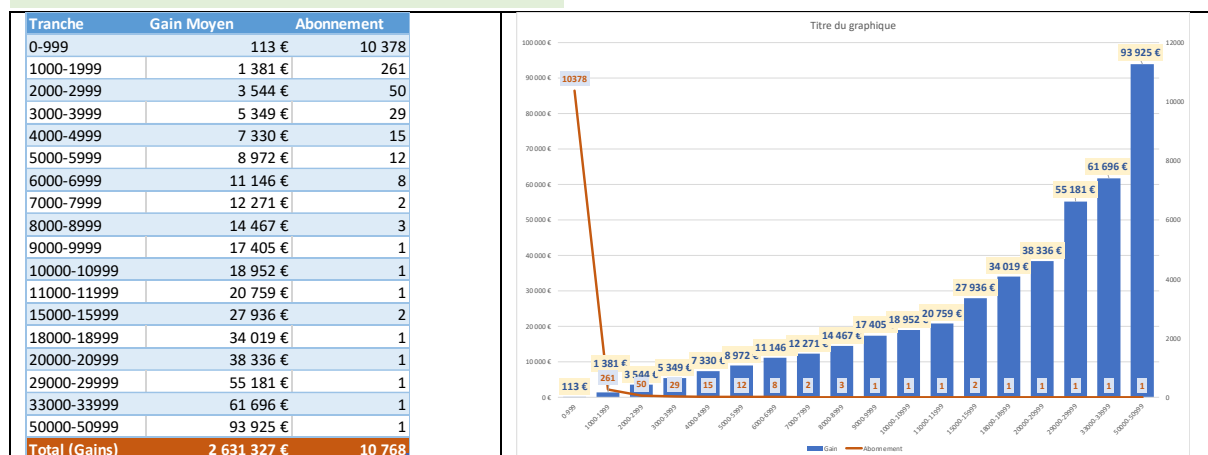
Le taux du gain sur la facture des plus gros consommateurs, à partir de 1 000 M³ représentent 1/3 de la facture acquittée.

Autrement dit, à titre d'exemple, pour le camping de Palavas qui consomme **49 974 m3** en 2022, **16 407 m3** ont été financés par les petits consommateurs (les perdants au l'eau taux).

Du point de vue financier, il s'agit d'une remise de **93 925 €** accordée au plus gros consommateur (sur la base du prix moyen qui serait appliqué avec abandon de la part fixe et maintien de l'équilibre financier).

La discrimination s'opérant pour les logements collectifs s'opère également quand il s'agit de distribuer les fruits de la politique encourageant les gros consommateurs. Ce qui explique le gain limité respectivement à 20% et 6% pour les deux seuls représentants des immeubles collectifs.

Répartitions des gains suivants consommations



Plus le gain est important, plus le nombre de bénéficiaires est faible. Les 390 consommateurs consommant plus de 1 000 M³ et bénéficiant d'un avantage accaparent à eux seuls plus de 50% de l'avantage.

Soit moins de 1% des abonnements. **8 abonnements** qui consomment plus de 10 000 m3 représentent **0,02% des abonnements**). Ces 8 superprivilegiés s'approprient un avantage moyen conséquent **de 43 750 €**.

Une version de l'ISF à l'envers : Prime de solidarité pour les plus gros consommateurs (PSGC) accordée aux SDF (Sans difficulté Financière).

La logique qui permet la mise en place de cette prime aux gros consommateurs mériterait quelques explications de la part de ceux qui l'ont mis en place.

Palmarès des perdants au l'eau taux

| Commune | Contrat | Ecart Facture M3 supplément | Pourcentage Abonnement | 2022 M3 |
|-------------------|----------------------------|-----------------------------|------------------------|-----------|
| LA GRANDE-MOTTE | RESIDENCE ISIS 1 | 15 541 € -2 715 | -79% | 182 3 416 |
| LA GRANDE-MOTTE | RESIDENCE L EDEN | 16 053 € -2 804 | -87% | 183 3 208 |
| LA GRANDE-MOTTE | LE PARADIS DU SOLEIL | 16 434 € -2 871 | -102% | 180 2 813 |
| LA GRANDE-MOTTE | RESIDENCE WEST CITY 1 | 17 106 € -2 988 | -149% | 173 2 007 |
| MAUGUIO | CARNON-CITY | 17 116 € -2 990 | -97% | 190 3 092 |
| LA GRANDE-MOTTE | RESIDENCE LES PALAIS MAYAS | 18 751 € -3 275 | -126% | 196 2 608 |
| LA GRANDE-MOTTE | RESIDENCE L AMIRAL I ET II | 19 856 € -3 468 | -91% | 224 3 817 |
| LA GRANDE-MOTTE | LE TEMPLE DU SOLEIL | 20 256 € -3 538 | -72% | 244 4 887 |
| LA GRANDE-MOTTE | RESIDENCE LE CLUB | 20 971 € -3 663 | -64% | 263 5 726 |
| LA GRANDE-MOTTE | RESIDENCE LES INCAS | 21 172 € -3 698 | -89% | 240 4 144 |
| LA GRANDE-MOTTE | RESIDENCE MOTT LAND II | 21 658 € -3 783 | -108% | 234 3 501 |
| LA GRANDE-MOTTE | RESIDENCE LE PACIFIC | 21 918 € -3 829 | -179% | 215 2 144 |
| LA GRANDE-MOTTE | RES LE SAINT CLAIR II - | 23 458 € -4 098 | -121% | 247 3 378 |
| LA GRANDE-MOTTE | LA GRANDE PYRAMIDE | 23 678 € -4 136 | -60% | 303 6 853 |
| LA GRANDE-MOTTE | RESIDENCE LE FIDJI | 23 746 € -4 148 | -115% | 253 3 610 |
| PALAVAS-LES-FLOTS | COPROPRIETE SOLEILLADE | 24 164 € -4 221 | -120% | 255 3 516 |
| LA GRANDE-MOTTE | LES JARDINS DU VIDOURLE | 28 857 € -5 041 | -125% | 302 4 037 |

En souscrivant un contrat d'abonnement pour l'eau, votre taux de perte se détermine **automatiquement** en fonction de votre consommation.

Comme dans toutes loteries, il y a davantage de perdants que de gagnants. A la différence près que le hasard n'intervient pas pour déterminer qui perd et qui gagne.

Vous **consommez** l'eau de manière **raisonnable** ⁽¹⁾ => **Perdu**
 Vous **consommez** l'eau de manière **abondante** ⁽²⁾ => **Gagné**

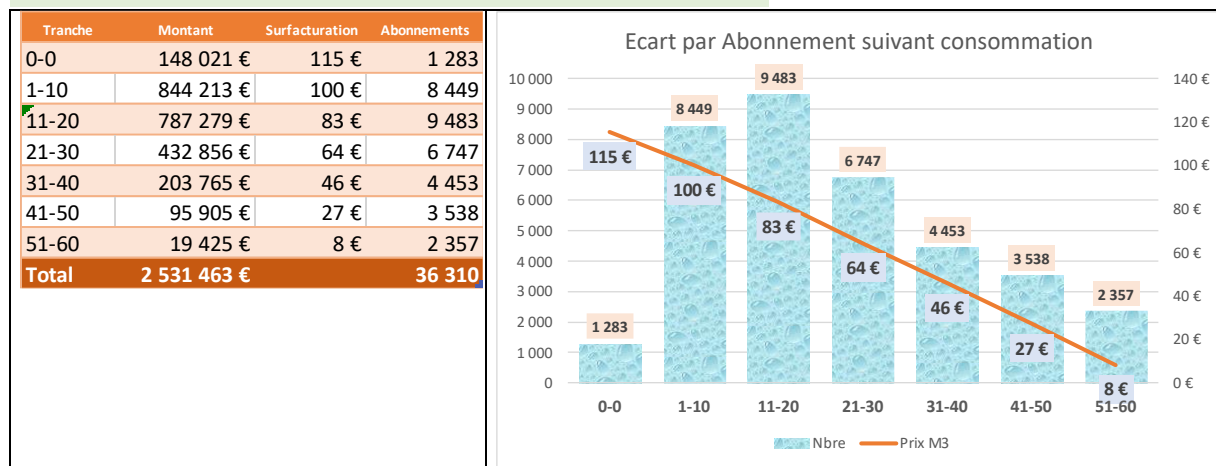
(1) Consommation en-dessous de la moyenne générale

(2) Consommation au-dessus de la moyenne générale

Vous consommez beaucoup et vous **vous engagez dans une conduite éco-responsable** pour diminuer votre consommation : attention, vous risquez de changer de catégorie et **devenir perdant** !

C'est le principe de la tarification éco-responsable interprétée par le Pays de l'Or : celle qui vous décourage à économiser l'eau.

Répartitions des pertes (surfacturations) suivant consommations



La surfacturation est d'autant plus significative que la consommation est faible. Pour les copropriétés la surfacturation s'apprécie en multipliant le montant par le nombre de logements en fonction de la consommation moyenne par logement.